

0130062X
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LP LYCEE DES METIERS FREDERIC MISTRAL
46 BOULEVARD SAINTE ANNE
13008 MARSEILLE
Tel : 0491291200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 16


Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 04/12/2018

Nombre de présents à la séance initiale : 8

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 9

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/12/2018

Réuni le : 10/12/2018

Sous la présidence de : Thierry Perlot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation dans le cadre de l'état prévisionnel des achats 2019 (joint au budget) et dans la limite des crédits ouverts pour l'exercice 2019.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0